

# Intercommunalité et stratégie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du Sullias a fusionné avec celle de Val d'Or et Forêts. La nouvelle communauté de communes de Val de Sully regroupe maintenant 19 communes (les communes de Bray en Val et de Saint Aignan des Gués ayant fusionné pour former Bray Saint Aignan).

Dans cette nouvelle Interco, la commune de Isdes sera représentée par son maire soit 1 délégué (une voix) parmi 44 ! (dans l'ancien Sullias c'était 2 voix sur 22).

Cette faible représentation n'empêchera pas de rappeler, autant que nécessaire, les principes fondateurs des Interco ( cf. Rapport AML) :

- 1- Faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul...
- 2- Mettre les Interco au service des communes ... *et non l'inverse (bien appliqué, ce principe fait apparaître l'Interco comme un outil de survie de la commune !)*
- 3- Réaliser (par la mutualisation) des économies d'échelle...

Aussi, si les mots ont un sens cela conduit à 3 axes « stratégiques » (c'est à dire « de long terme » !) que nous devrions suivre pendant les trois ans de notre mandature :

- Un Axe Fiscalité : "Maitriser la pression fiscale de nos habitants" (c'est à dire « se limiter à l'augmentation naturelle des bases, sans toucher aux taux, .... ni créer de nouvelles taxes » !)
- Un Axe Investissements/Gestion : "Valoriser les équipements existants au sein des 2 anciennes communautés, avant de prévoir de nouveaux équipements".... en laissant aux communes ce qu'elles peuvent faire de façon moins couteuse ...
- Un Axe Communication : "Communiquer auprès des communes sur les couts/avantages des actions engagées" : en quoi une "responsabilité" prise au niveau de l'Interco est-elle profitable pour la commune, en quoi la prise d'une "compétence" nécessite-t-elle la création d'un service dédié plutôt qu'une mutualisation avec un autre service ou une 'subsidiarisation' ?

Ce dernier axe stratégique est important car il reboucle avec le premier. En effet, les habitants de nos communes n'accepteront plus les nouveaux impôts qui leur seront « imposés » sans voir concrètement en quoi ils en seront eux-mêmes bénéficiaires. L'argument du « bien public » ou du « bien général » n'est plus l'apanage ou le domaine réservé des élus... même d'une intercommunalité.

Christian Colas

